



Charte de sélection des projets

1. Mission de la Fondation Nexans

La Fondation d'entreprise Nexans a pour objectif de soutenir le développement de l'électrification à destination des populations défavorisées, partout dans le monde, en privilégiant les associations proches du terrain et les solutions fiables et durables.

2. Calendrier

Un appel à projets est organisé chaque année. Il concerne les projets liés à la lutte contre la précarité énergétique ainsi que ceux favorisant l'accès à l'énergie, permettant ainsi l'amélioration des conditions de vie, de santé, d'éducation et de développement économique.

3. Soutien

La Fondation Nexans apportera un soutien financier aux projets retenus.

4. Comité de sélection et d'évaluation

A l'issue de l'appel à projets annuel, le Comité de Sélection et d'évaluation propose au Conseil d'administration une sélection de projets conformes à la mission de la Fondation Nexans.

5. Les principaux critères de sélection

- Le projet doit exclusivement concerner l'accès à l'énergie dans les domaines de la santé, l'amélioration des conditions de vie, l'éducation, l'autonomie des femmes et le développement économique.
- Le projet doit s'appuyer sur une analyse des besoins du terrain exprimés localement
- Les mesures d'impact du projet se feront selon des indicateurs sociaux, économiques et environnementaux, qui seront prédéfinis, pertinents eu égard à l'objet du projet et suivis dans la durée.
- Le projet doit impliquer les bénéficiaires, dans une logique de partenariat
- Le projet doit respecter le Code d'éthique et de conduite des affaires de Nexans.
- Le projet doit permettre de fédérer les initiatives des collaborateurs du Groupe Nexans, essentiellement dans les pays où le Groupe est industriellement et commercialement présent, dont notamment :

Amérique du sud (Chili, Pérou, Brésil, Colombie)

Afrique (Maroc, Tunisie, Algérie, Ghana, Côte d'Ivoire, Sénégal, Nigéria, Bénin, Guinée
Conakry, Burkina Faso, Cameroun, Mali, Togo, RDC, Afrique du Sud, Madagascar)

Moyen-Orient (Turquie, Liban, Qatar)

Asie (Vietnam, Thaïlande, Laos)

Europe

Inde

6. Eligibilité des porteurs de projets

L'appel à projets s'adresse à des ONG internationales ou à des associations reconnues (ie : loi 1901 en France).

7. Le dossier de candidature

Le dossier doit être rédigé en français ou en anglais selon le formulaire disponible sur le site internet de la Fondation : <https://fondation.nexans.com/fr/>

8. Les modalités du partenariat

A l'issue du Conseil d'administration, les associations dont les projets auront été retenus recevront une proposition de convention qui établira les modalités du partenariat : engagements réciproques, budget alloué, durée du soutien, actions de communication décidées en commun.

Les modalités du reporting, en particulier la fréquence des réunions et les indicateurs de suivi et de mesures d'impact seront définis entre la Fondation et son partenaire dès le démarrage du partenariat et feront l'objet de revues régulières au cours de l'évolution du projet.